

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2016/2669(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Garantie de l'Union européenne à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant d'opérations de financement en faveur de projets menés hors de l'Union: Biélorussie	
Complétant <a href="#">2013/0152(COD)</a>	
Sujet	
6.30.04 Prêts en faveur des pays-tiers, Fonds de garantie	
8.40.07 Banque européenne d'investissement (BEI)	
Zone géographique	
Biélorussie	

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/2669(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 111-p03
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/8/06253